

La remise de liberté de Lula à l'ordre du jour de la seconde cour du Tribunal Suprême Fédéral du Brésil



Brasilia, 11 juin, (RHC).- La remise en liberté de l'ex-président brésilien, Luis Inacio Da Silva, Lula, a été incluse à l'ordre du jour du débat de la seconde cour du Tribunal Suprême Fédéral du Brésil.

Le recours de la défense a été admis à cette cours après l'autorisation du magistrat Gilmar Mendes au lendemain des révélations qui ont jeté le doute sur l'enquête anticorruption Lava Jato.

D'après plusieurs médias brésiliens, le juge Mendes doit par ailleurs décider de débattre, le 25 juin, d'un autre recours de la défense. Ce recours met en doute l'impartialité de l'ex-juge Sergio Moro, qui a condamné Lula en première instance en 2017, et qui a été nommé depuis ministre de la Justice et de la Sécurité publique en janvier 2019 par le président d'extrême droite Jair Bolsonaro.



Radio Habana Cuba